

4^{ième} Réunion du Conseil du PFBC

Contribution du secteur privé – Partie 1 Par TFT

A. Niveau politique

Considérations macroéconomiques des Etats - politique de diversification affichée de certains pays et avenir du Bassin du Congo – claire orientation vers l'émergence économique avec en priorité les secteurs autres que le secteur forestier classique/Conservation (depuis la crise financière internationale de 2008).

- ❓ **Agro-industrie**
- ❓ **Mines**
- ❓ **Infrastructures (barrages, etc.)**
- ❓ **Etc.**

Note : Il y a une montée en puissance de la concession surfaces agroindustrielles dans le bassin du Congo (Pas de connaissance réelle concernant le secteur minier)

B. Nécessité de reconfigurer les acteurs

La planification conjointe et concertée est la clé de réussite pour la préservation des forêts dans le Bassin du Congo. Cela commence au niveau de chaque Etat, avec une réelle volonté de déployer cette orientation au niveau des différents secteurs.

Il est urgent de **reconfigurer les acteurs autour de la question de la préservation des forêts** en particulier :

- ❓ **Au niveau politique : les départements sectoriels** autres que les forêts et dont les décisions d'affectation ont un impact réel sur la préservation des forêts. **Un processus clair d'engagement sur les plans d'aménagement du territoire doit être pris au niveau politique et opérationnel.**
- ❓ **Le secteur privé** davantage ciblé et préoccupé par les exigences d'approvisionnement Responsable des marchés incluant les **politique de Zéro Deforestation (Forest risk commodities)**. Il y a une forte compétition au détriment du business responsable dans la sous- région. Les exigences des standards amènent certains Etats à s'orienter vers les transactions rapides mais moins exigeants avec des compagnies qui n'ont pas forcément des plans des responsabilités sociales et environnementales. **Il est donc nécessaire que le PFBC facilite le mainstreaming of best practices dans la sous-région.** On aussi beaucoup des standards dans la sous-région, et il faudrait explorer la possibilité d'un Label responsable business Bassin du Congo

Il serait intéressant que lors de la Rdp de Bruxelles qu'un engagement fort se dégage sur les questions aménagements du territoire, green business développement and facilities, et une charte de bonne conduite soit envisagée avec divers acteurs du monde business.

C. **Transformer la destination Bassin du Congo (devenue à risque) en opportunité d'investissement vert** (avec forte connotation de préservation des forêts). Les Etats doivent prendre conscience de l'importance de considérer les exigences du marché international l'opérationnalisation de leur politique de diversification.

Note : Au cours des 6 dernières années, en raison des campagnes d'ONGs extrémistes sur la Déforestation, la destination Bassin du Congo est devenue une destination à risque, ce qui remet quelque peu en question les choix et orientations macroéconomiques des Etats notamment sur la diversification. Plusieurs investissements stoppées ou carrément disparues.

D. **Appuyer le secteur privé** disposant de politique publique ou de certification (de légalité ou de gestion durable) dans la lutte contre les activités illicites (braconnage, exploitation illégale, etc.)

E. **Renforcer la recherche forestière pour donner à la forêt sa vraie valeur économique** (pourvoyeuse de matière première pour les différentes filières (santé/pharmacie, cosmétiques, alimentation). La valeur économique de la forêt est bien au-delà de la matière ligneuse et des animaux (grands singes et grands mammifères).

4^{ème} Réunion du Conseil du PFBC

Contribution du secteur privé – Partie 2

PAR ATIBT

A. OBSERVATIONS APRES LES DISCOURS D'OUVERTURE

Premièrement, en ce qui concerne le braconnage transfrontalier par des bandes armées, les sociétés forestières sont très inquiètes pour la sécurité des employés et de leurs familles. Ils vivent souvent loin des routes publiques sur des sites isolés, et sont vulnérables à une attaque armée. Les équipes d'inventaires sont également en plein forêt et sans aucun moyen de défense. Les sociétés forestières aménagées (et certifiées) participent à la lutte anti-braconnage, en surveillant les surfaces qui leurs sont attribuées (barrières, poste de contrôle, surveillance des limites) et en signalant aux autorités locales les observations de traces de braconnage, mais elles sont impuissantes face à des bandes armées.

Nous confirmons donc notre pleine collaboration dans les programmes de lutte anti-braconnage, mais demandent aussi d'être incluses dans les programmes de protection des populations locales.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'organisation d'un side-event pour le secteur privé lors de la réunion des parties à Bruxelles le 27 novembre 2018, l'ATIBT apprécie beaucoup cet initiative et est entièrement disponible pour appuyer l'organisation, notamment en ce qui concerne l'élaboration participative d'un code de conduite, l'élaboration d'un agenda et l'identification des thématiques des sessions et les invitations des speakers. Elle le fera en étroite collaboration avec TFT.

B. NOUVELLES DE L'ATIBT

- En novembre 2017 l'ATIBT a lancé la marque « Faire & Precious » (<http://www.fair-and-precious.org/fr/>) pour promouvoir les bois issus des forêts certifiées Gestion durable (FSC et/ou PAFC). En créant la marque collective « Fair & Precious », l'ATIBT et ses membres veulent montrer qu'ils sont pleinement engagés dans la gestion durable des forêts, et dans une démarche RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) qui intègre des critères environnementaux majeurs, le respect des populations locales et des communautés, la conservation des écosystèmes et la protection des espèces.

Conscientes que **l'hyperconsommation doit s'effacer progressivement au profit de logiques plus qualitatives et participatives**, les entreprises « Fair & Precious » veulent façonner une nouvelle manière d'agir. La marque « Fair & Precious » prône des modes « d'activisme positif », qui ont pour but de prendre des directions **alternatives respectueuses des hommes et de la planète**. L'idée est d'agir concrètement de manière constructive, à l'opposé de certaines formes d'actions militantes, souvent inscrites dans une logique de confrontation, et dont l'impact est caricatural et contreproductif.

- En mars 2018 le premier certificat PAFC Gabon (Pan African Forest Certification) a été obtenu par la société Compagnie Equatoriale du Bois (CEB – Precious woods). La société est également certifiée FSC. L'association « PAFC Gabon » avec l'aide d'experts a conçu un schéma de certification, consistant à la mise en place d'un standard de **gestion forestière durable** (un ensemble d'exigences au plan social, environnemental et économique) tout en intégrant les lois gabonaises.

Le Gabon est le premier pays d'Afrique subsaharienne à avoir développé un certificat PAFC reconnu par le PEFC International, qui l'a appuyé techniquement ainsi que financièrement dans l'élaboration du schéma de certification. Plusieurs pays de la sous-région développent également des programmes pour élaborer de façon participative, avec les acteurs locaux, des certificats PAFC de haute qualité, et l'ATIBT soutient une approche régionale pour le développement des systèmes de certification PAFC.

- **La situation économique est très difficile pour les sociétés forestières**, d'une part pour évacuer (et donc facturer) leurs produits, à cause de problèmes logistiques (infrastructures routières et portuaires), et d'autre part pour recevoir des remboursements de TVA, en raison des problèmes économiques des pays producteurs. Deux sociétés forestières certifiées FSC sont déjà en train de vendre certaines de leurs filiales et concessions, avec le risque que ces concessions soient attribuées à des sociétés qui ne continueront pas nécessairement la gestion durable et la certification.

Ceci inquiète fortement des **acheteurs qui craignent une diminution du bois certifié sur le marché**. Et c'est également inquiétant pour les populations qui bénéficient des programmes de développement local, les ONG et chercheurs qui travaillent ensemble avec ces sociétés pour protéger la faune et améliorer les pratiques de bonne gestion, les employés qui bénéficient de mesures de protection sur leur lieu de travail, d'un paiement juste des salaires et d'assurances de santé et retraite, et les états qui perçoivent les taxes comme stipulé dans la législation.

La gestion durable certifiée des concessions forestières est pour l'instant le seul modèle économique qui permet de protéger les forêts du Bassin du Congo, les

forêts communautaires étant trop exposées à des activités illégales, le tourisme très peu développé, et les parcs nationaux dépendant fortement des bailleurs de fonds. Il est donc important et urgent que des solutions soient trouvées pour résoudre les problèmes qui perturbent un fonctionnement (légal) des entreprises forestières.

- Du **20 au 22 juin 2018 un grand salon international de bois** aura lieu au Gabon : le **Gabon Woodshow**. Avant et pendant le Gabon Woodshow plusieurs autres évènements sont organisés, notamment :
 - Le 18 & 19 juin : Le sommet Afrique de l’Ouest et Central du **Global Timber Forum – Construire des associations pour un commerce responsable**. Des représentants des associations du secteur privé (des grandes sociétés et des PME) d’environ 15 pays, participent à ce sommet.
 - Le 19 juin : Le **FSC business encounter** ouvrira un dialogue, facilité par le FSC en marge du Gabon Wood Show, entre les acheteurs clés de bois tropicaux certifiés du Bassin du Congo, les gouvernements de l’espace COMIFAC et les sociétés forestières, sur l’offre existante et la demande croissante en produits certifiés venant de la sous-région.
 - Le 20 juin pendant le Gabon Woodshow : La **COMIFAC** organise la cérémonie d’ouverture et une conférence sur le développement industriel de la filière bois en Afrique Central.
 - Le 21 & 22 juin pendant le Gabon Woodshow : L’**ATIBT** organise la **5^{ème} édition du RACEWOOD** où plusieurs thèmes liés à la filière forêt-bois seront débattus tels que le plan d’action FLEGT de l’Union européenne, la certification forestière et la traçabilité, les flux de bois et la logistique, les plantations, les stratégies de développement, les techniques industriels de transformation, et la formation.
- Grâce au programme de promotion pour des forêts certifiées (PPECF) et les projets FLEGT de l’ATIBT, des activités seront organisées pour **mieux pouvoir informer des sociétés asiatiques, les inclure dans le processus de concertation, et les accompagner dans le processus de certification**.
- Le **FSC** compte ajouter un certificat pour **paiement des services environnementaux (PSE)** au certificat FSC pour la bonne gestion forestière. Soutenu par le PPECF, le FSC formera les auditeurs accrédités à délivrer, lors des audits FSC, aux sociétés le désirant, un document de certification des services écosystémiques, afin d’aider le secteur forestier responsable à avoir accès aux Paiements pour Services Environnementaux auprès du secteur privé ou public. Il faudra attendre 2019 ou 2020 pour voir les premiers certificats FSC pour services écosystémiques délivrés, processus nécessaire pour soutenir les efforts importants entrepris par les sociétés certifiées pour contribuer aux changements climatiques.
- L’ATIBT a démarré un **Think tank** pour réfléchir ensemble avec acteurs et experts sur le **futur des modèles de concessions forestières**. Il faudra développer des solutions pour pouvoir répondre aux marchés croissants du bois (notamment nationaux) tout en protégeant les forêts et sa biodiversité et en contribuant au développement et bien-être des populations locales. La première session a eu lieu le 16 mai dernier aux locaux de l’ATIBT dans le Jardin Tropical à Nogent-sur-Marne.